

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.01

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Approbation du compte de gestion 2016

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte de gestion 2016 et précise qu'il n'est pas conforme au compte administratif de la commune.

En effet, lors de la dissolution du SEL, des mandats et des titres ont été émis mais à ce jour, ils n'ont toujours pas été repris dans la comptabilité du Trésor public, d'où la discordance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



LIBRARY DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.02

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurations(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Approbation du compte administratif 2016

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Monsieur le Maire s'étant retiré, le doyen présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2016.

Les résultats sont les suivants:

En fonctionnement : Dépenses : 235 184, 17 e
Recettes : 269 526, 76 e
Soit un excédent de 34 342, 52 e

En investissement : Dépenses : 753 071, 39 e
Recettes : 383 845, 97 e
Soit un déficit de 369 225, 42 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



SPERAY 54 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.03

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Affectation du résultat

Vu les résultats de clôture de l'année 2016, à savoir :

En fonctionnement : + 650 696, 74 e

En investissement : - 164 190, 89 e

Vu les restes à réaliser d'un montant de 30 000 e en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- le solde de fonctionnement sera affecté pour 456 505,85 e en section de fonctionnement au 002 et pour 194 190,89 (164 190,89 + 30 000) au 1068 de la section d'investissement

- le déficit d'investissement ser affecté au 001 en dépenses d'investissement pour 164 190, 89.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



SPERAT 24 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Finances locales
décisions budgétaires
N° 07.01.04**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2017.

Il précise que les dépenses et les recettes s'équilibrent à **665 005,85 e en section de fonctionnement.**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **372 866, 67 e en section d'investissement.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

SPÉCIAL **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Finances locales
Fiscalité
N° 07.02.05**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurations(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

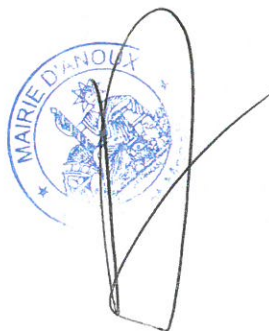
Vote des trois taxes

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux des trois taxes comme suit:

- **taxe d'habitation : 5,92 %**
- **taxe foncière non bâtie : 6,74 %**
- **taxe foncière bâtie : 14,84 %**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Subventions
N° 07.05.06**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Subventions aux associations

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes:

- FEP D' ANOUX : 2 000 e
- Le Souvenir Français : 50 e
- ACCA : 150 e
- Cercle généalogique BRIEY : 50 e
- Football Club Lantéfontaine : 50 e
- Réseau Maillage: 50 e
- Une rose, un espoir : 50 e
- ANIMAVI : 50 e
- AFSEP: 50 e
- Association de tir de BRIEY : 50 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



SPERAT 54 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.07

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation

05 / 04 / 2017

Vidéo- protection/ Devis POLYMAG

Date d'affichage

13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././...

et publication du :

.././...

Vu le projet de la commune d'installer un système de vidéo- protection.

Vu le devis de la société POLYMAG d'un montant de 16 406, 66 e HT soit 19 691, 59 e TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de POLYMAG.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction Publique
Personnel contractuel
N° 04.02.08

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
05 / 04 / 2017

Date d'affichage
13 / 04 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

JOB ETE

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les jobs été pour l'année 2017.

Les jeunes concernés sont ceux de 16 à 18 ans et seront payés au SMIC en vigueur au 1er juillet 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

